



INFORMATION

à toutes les personnes ayant un contrat type A

et travaillant en Suisse

PERSONNES ASSURÉES

Sont réputées assurées toutes les personnes qui remplissent un **mandat type A pour le DFAE** et exercent en Suisse l'activité correspondant au mandat ou à la formation convenue.

RISQUES ASSURÉS

(Assurance collective indemnités journalières pour maladie – Police B46.0.101.030 auprès d'Allianz Suisse)

EN CAS DE MALADIE

Indemnités journalières

Les indemnités journalières se montent à 80 % des honoraires journaliers déterminants et sont versées à partir du 15^e jour pour la durée du mandat convenue à l'avance, mais au plus pendant 716 jours. Le gain journalier assurable est limité à : CHF 548.- (ce qui correspond à CHF 200 000.- par année)

Sont exclues:

- 1) les maladies et leurs séquelles
 - qui sont déjà présentes lors du début de l'assurance
 - qui sont perceptibles au cours des huit premiers jours suivant le début de l'assurance ou après l'échéance de cette dernière, à moins qu'il ne soit prouvé médicalement que la maladie a commencé pendant la période de l'assurance.
- 2) les affections dentaires.

ADRESSE DE CONTACT:

Secrétariat général DFAE-SG
Contrats, marchés publics, compliance, Bureau des contrats
Freiburgstrasse 130, CH-3003 Berne
téléphone: 0041 (0)58 462 34 92 ou 0041 (0)58 462 34 71
fax: 0041 (0)58 465 53 12
e-mail: cornelia.zuercher@eda.admin.ch
e-mail: christian.villiger@eda.admin.ch